

Émission de Radio Geneva Global – 01 au 06 novembre - Deuxième

Étudier à Genève !

Bonjour à tous, nouveaux et anciens arrivants à Genève. Je m'appelle Volia Almeida et je suis formatrice de français au sein de l'association CSFERE.

Aujourd'hui, nous allons nous concentrer sur les études à Genève, car entre la fin du mois d'août et la fin septembre, c'était le retour aux études ou « la rentrée ». En formation initiale, les enfants, adolescents ou jeunes adultes ont recommencé à aller à l'école enfantine, à l'école primaire, au Cycle d'Orientation, au Collège, à l'École de Commerce, à l'École de Culture Générale, ou alors ils font un apprentissage qui allie cours théoriques et pratique en entreprise.

Pour mieux comprendre, voici déjà quelques explications sur le système éducatif à Genève. Dans notre canton, le *Département de l'Instruction Publique, de la formation et de la jeunesse* est l'administration publique qui s'occupe de l'école obligatoire, pour les enfants et les jeunes de 4 à 18 ans. Cette administration est appelée le DIP.

Les classes de 1^{ère} et 2^{ème} correspondent à l'école enfantine dès 4 ans, ensuite viennent les classes de primaire de la 3^{ème} à la 8^{ème}. C'est le parcours scolaire des 4 à 12 ans. A l'école primaire votre enfant aura un maître ou une maîtresse de classe. Ce maître de classe suivra votre enfant, tout au long de l'année et fera son carnet de notes. Il faut savoir qu'à Genève la note maximale est le 6.

Dès 12 ans, l'école obligatoire se poursuit au Cycle d'Orientation. De par son nom, cette école donne la possibilité aux élèves de s'orienter vers leur avenir. Dans cette école, selon les notes obtenues en 8^{ème} année, en français et en mathématiques, il y a des niveaux, ils sont appelés les regroupements R.

- R3 est le niveau d'attentes le plus élevé vis-à-vis des élèves, le nombre d'élèves par classe peut être maximal, selon les directives du DIP,
- R2 avec un niveau d'attentes moyen a une classe avec un nombre d'élèves réduit,

- R1 avec un niveau d'attentes de base a une classe avec un petit nombre d'élèves.

Les transferts entre regroupements sont possibles pendant et après l'année scolaire selon les résultats obtenus. Dès la 10ème, votre enfant doit choisir une orientation vers une section.

Ces sections sont :

- Communication et Technologie ou la Section CT, cette section prépare aux apprentissages visant les Attestations fédérales de formation professionnelle (AFP) ou le Certificats Fédéraux de Capacité, puis à une maturité post CFC selon les élèves,
- Langues Vivantes et Communication ou la Section LC, cette section vise à préparer aux études amenant à des certificats de formation commerciale, de culture générale puis à une maturité spécialisée selon les élèves,
- Littéraire et Scientifique ou la Section LS, cette section a pour but d'aller directement vers un diplôme de maturité gymnasiale ou professionnelle intégrée.

A la fin du cycle d'Orientation, votre enfant devra donc choisir sa voie entre 3 filières possibles,

- Il y a la formation professionnelle initiale ou l'apprentissage,
- La formation générale à l'Ecole de Culture générale, au Collège ou encore à l'Ecole de commerce,
- La formation préparatoire qui s'adresse aux jeunes après 15 ans qui arrivent à Genève et doivent apprendre le français ou qui étudient déjà à Genève, mais qui ont besoin d'une transition vers une formation ou une profession.

A Genève, une votation, en 2018, a mis en place la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, afin d'éviter le décrochage scolaire et de donner un accompagnement aux élèves, qui en ont besoin, afin que les jeunes aient un bagage suffisant pour continuer leur formation ou entrer dans le marché du travail.

Il est à noter qu'une réforme du Cycle d'Orientation est prévue en 2022, les regroupements R1, R2, R3 et les sections vont subir des modifications. Mais pour cette année scolaire elles restent en vigueur.



La force du système éducatif à Genève et en Suisse ? La création de passerelles entre différentes sections, formations, diplômes. Ainsi, même si un choix est demandé très tôt aux élèves, des possibilités de changement de filières et une évolution au rythme de chacun est possible.

Finalement, sachez que les parents d'élèves inscrits à l'école publique obligatoire et qui sont non francophones, peuvent bénéficier de cours de français à tout petit prix, c'est-à-dire une taxe d'inscription de 40.- chf. Des informations complémentaires sur les lieux des cours et horaires de l'Ecole des parents sont sur le site du DIP.

Voilà pour aujourd'hui, je vous remercie pour votre écoute et si vous voulez plus d'informations, des liens Internet seront à votre disposition sur le site de la Radio Geneva Latina et de l'association CSFERE. De plus, une version écrite en français de cette émission y sera également disponible.

Liens Internet visités en octobre 2021 :

Association Csfere, page sur les formations proposées

<https://csfere.ch/activites/formations>

Site officiel du DIP, page d'accueil

<https://www.ge.ch/organisation/departement-instruction-publique-formation-jeunesse-dip>

L'enseignement public à Genève, infographie décrivant les parcours possibles

<https://www.ge.ch/document/4742/telecharger>

Image *Répartition géographique des langues officielles en Suisse*, site Internet

Sutendhome.ch pour la location de chambres et logements pour étudiants

<https://www.studenthome.ch/maps-suisse-romande.html>

Informations sur les cours de français pour parents d'élèves non francophones de l'enseignement obligatoire, site officiel du Canton et de la République de Genève

<https://www.ge.ch/document/cours-francais-parents-non-francophones-enseignement-obligatoire>